

DELIBERATION N° 87/11-05 - AMENAGEMENT D'UN TERRAIN D'EVOLUTION

Monsieur LACHAISE, rapporteur, indique à l'Assemblée que le terrain d'évolution situé près du stade du Bon Curé nécessite un aménagement indispensable pour la pratique de l'entraînement sportif des élèves du primaire.

Compte-tenu des impératifs d'une réalisation rapide, d'une utilisation permanente et des contraintes hivernales, la proposition d'un terrain engazonné a été rejetée.

L'aménagement d'un terrain en schiste, d'une surface de 900 m<sup>2</sup> (30 m sur 30) a été retenu, permettant une utilisation dès cette année et en toutes saisons, grâce au revêtement stabilisé.

Cet espace sera accessible à tous les jeunes de la Commune en dehors des heures scolaires.

Le montant des travaux s'élève à 190 000 F T.T.C.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de travaux pour la somme de 190 000 F,
- d'inscrire les crédits au budget de la Commune.